

POURQUOI LES CTS DOIVENT RESTER DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT ?

Les professeurs de sport et CTPS sont avant tout des militants du sport, qui ont choisi un métier de passion, qu'ils exercent au travers de missions de Conseillers d'Animation Sportive (CAS) dans un service, de Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) auprès d'une fédération, ou de formateurs (FOR) dans un établissement JS (CREPS ou école nationale). Mais ils sont aussi des fonctionnaires d'État, garants de l'éthique républicaine, c'est-à-dire de l'équité entre les territoires, les publics, les disciplines sportives, ...

Depuis que le Premier Ministre a demandé de supprimer 1 600 ETP au Ministère des Sports d'ici 2022, l'Administration cherche un moyen de transférer les CTS aux fédérations. Mais supprimer leur statut de fonctionnaire reviendrait à rompre avec les 3 principes instaurés pour faire fonctionner la puissance publique, en garantissant le pacte républicain et la solidarité collective.

1/ Égalité

Comme tous les fonctionnaires, les CTS sont recrutés par concours, garantissant un accès aux emplois publics selon le mérite, avec un niveau de qualification minimum. Abandonner ce premier principe consiste à rompre avec la notion d'égalité des chances et des territoires, donc à renforcer les inégalités.

2/ Indépendance

Le statut prévoit la séparation du grade et de l'emploi. Actuellement, le CTS fonctionnaire peut remplir différentes missions auprès d'une diversité de fédérations agréées ; il peut aussi devenir CAS dans un service ou formateur dans un établissement.



Retirer ce second principe revient à rendre le CTS dépendant des élus fédéraux employeurs, alors que son statut actuel lui confère une obligation de neutralité à l'égard des choix politiques de la fédération et ses partenaires.

3/ Responsabilité

Le CTS travaille actuellement selon une lettre de missions tripartite (agent/fédération/État) ; son statut d'agent de catégorie A lui confère la responsabilité de proposer ses missions et les mettre en œuvre. Faire le deuil de ce troisième principe remet en cause leur positionnement « d'agents exerçant leurs missions auprès de... » qui garantit la meilleure articulation entre les priorités ministérielles et les projets fédéraux.

Le SNEP-FSU défend ces principes fondamentaux du CTS fonctionnaire de l'État, considérant que la pratique du sport répond à un enjeu de société.

Pour plus d'infos : <http://www.snepfsu.net/mjs/index.php> ■

Anthony DESBOIS
Professeur de sport - CTS FSGT à la DRDJSCS PACA

EN MACRONIE, on solde tout !

Le président et son gouvernement nous expliquent qu'il faut réduire la voilure de notre modèle social. Non content de s'attaquer aux dépenses publiques en prévoyant 120 000 emplois de fonctionnaires de moins sur le quinquennat et de vouloir mettre en pièce la Fonction Publique, ils entendent livrer aux forces d'argent des secteurs monopolistiques qui pourtant contribuent au financement du budget.

En effet, alors qu'Aéroport de Paris (ADP) est en pleine croissance et que ses bénéfices vont grandissants, le gouvernement lance une opération de privatisation de cette entreprise publique. Ainsi, ce sont près de 500 millions d'euros dont devraient se priver les recettes de l'État pour ce cadeau fait à VINCI qui est sur les rangs de ce juteux marché. Cette situation est ubuesque sinon sordide et

marque bien l'orientation libérale que poursuit ce pouvoir. Même le Figaro titre que la privatisation de ADP serait un scandale politique.

En parallèle, c'est aussi la perspective d'une privatisation de la Française des Jeux, qui elle aussi rapporte des millions d'euros grâce au 72% des parts que détient l'État. Sa privatisation rapporterait à l'État 1,5 milliard d'euros, représentant le tiers de ce que l'État perd chaque année, du fait de la suppression de l'ISF.

C'est aussi l'annonce d'un retrait encore plus important de l'État dans le capital d'ENGIE, avec pour conséquence là encore, de perdre des recettes pour le budget.

Ces velléités de privatisation n'ont en fait qu'une vocation, celle de permettre aux grandes entreprises et groupes financiers d'élargir la palette de leurs sources de profits.

Abandonner au privé ces entreprises, c'est à coup sûr réduire l'assiette du budget de l'État et permettre à une minorité de s'enrichir encore plus, avec des incidences sur les futurs tarifs. Il n'y a qu'à regarder le résultat de la cession des sociétés d'autoroutes au privé qui ont entraîné une hausse continue des frais de péage, assurant ainsi une rente très lucrative aux sociétés concessionnaires.

Ce projet de cession de ces fleurons est scandaleux et rien ne le justifie, hormis la satisfaction des appétits d'une minorité possédante qui entend étendre ses parts de marché sur tous les secteurs publics !

Pour le SNEP et la FSU, il n'est pas question de laisser privatiser ce qui relève du bien commun ! ■

polo.lemonnier@snepfsu.net